



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures



TERRITOIRE DE PROJETS, TERRITOIRE D'AVENIR

Rapport
D'activité
2022

SOMMAIRE

1	Méditerranée Porte des Maures	4
	6 communes unies pour un territoire d'exception	5
	Un territoire attractif en plein essor	6
	Une Communauté de Communes «jeune» aux compétences affirmées	7
2	Retour en images 2022	8
3	Transition énergétique et écologique	12
	Gestion des déchets	13
	Plan-climat-air-énergie territorial	16
	Rénovation énergétique	17
	Agriculture	18
4	Prévention des risques naturels	20
	Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)	21
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	24
5	Amélioration de la qualité de vie	26
	Aménagement de l'espace Habitat	28
	Politique du logement et du cadre de vie	30
	Aménagement numérique	30
	Convention Territoriale Globale	31
	Maisons France Service	32
6	Promotion touristique	33
	Bilan touristique	35
	Office de Tourisme Intercommunal	36
	Schéma directeur cyclable	37
	France Station Nautique	37
	Plan Intercommunal d'Activités de Pleine Nature (PIAPN)	39
7	Développement économique	12
	Zone d'Activités Économiques communautaires	41
	Partenariat CCI	42
	Petites villes de demain	43
8	Finances	44
	Fonctionnement	45
	Investissement	46
	Recettes des impôts et taxes détaillées	49
	Ratios par habitant	49



FRANÇOIS DE CANSON

Président de
la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
Vice-président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maire de La Londe-les-Maures

2022, Une nouvelle impulsion pour notre territoire

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2022 marque une nouvelle étape pour le rayonnement et la structuration de notre belle intercommunalité, avec l'adoption du Projet de Territoire Méditerranée Porte des Maures.

Fruit d'une démarche concertée associant les six communes membres de l'intercommunalité ce document est fondamental car il constitue le cadre stratégique de l'action communautaire pour les années à venir.

Destiné à guider nos politiques publiques autour de grands objectifs, ce Projet de Territoire est le fil rouge des actions à poser pour une Méditerranée Porte des Maures d'exception, attractive, équilibrée et agile.

Véritable feuille de route stratégique, qui détermine un socle que nous enrichirons tout au long des prochaines années, il fixe un cap en matière de redynamisation économique, de tourisme, d'amélioration du cadre de vie, d'environnement, d'agriculture ou de gestion des risques.

SANS CHERCHER L'EXHAUSTIVITÉ SOULIGNONS QUELQUES INCONTOURNABLES :

Développement économique :

Nous avons la chance de pouvoir offrir de nouvelles perspectives de croissance pour nos territoires avec deux projets phares : celui de la réindustrialisation de la friche des Bormettes à La Londe les Maures, et celui de la ZAE Niel – Surle à Bormes les Mimosas.

Développement durable et la cohésion sociale :

Le bien-être de nos populations dispose désormais d'un cadre partagé pour avancer à l'horizon 2026.

Le réseau **France Services** s'est construit avec succès et permet de répondre au mieux aux problématiques administratives de la population avec un maillage territorial inédit

L'environnement étant au cœur de nos préoccupations, une gestion plus responsable et efficiente de nos ressources constitue l'axe principal de nos actions.

Citons le **Projet Alimentaire de Territoire**, qui illustre notre volonté de favoriser une consommation locale, durable et respectueuse de notre environnement et de notre identité régionale.

Citons l'obtention de la **labellisation «Vignobles et Découvertes»**, véritable reconnaissance de notre travail pour promouvoir notre patrimoine viticole.

Citons enfin la **distinction «France Station Nautique»** qui atteste de la qualité de nos infrastructures et de nos services dédiés aux activités nautiques.

L'ensemble de ces avancées démontre notre détermination à façonner un territoire résolument tourné vers l'avenir, tout en préservant toujours ses richesses et son identité.

Soulignons enfin que l'intercommunalité met l'accent sur la solidarité avec ses communes qui pourront bénéficier d'un accompagnement financier important sur leurs projets communaux.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus communautaires pour leur engagement et leur confiance, ainsi que toute l'équipe qui œuvre au quotidien pour faire avancer ces projets.

C'est avec une grande fierté que je vous invite à découvrir plus en détail l'ensemble de nos réalisations dans ce rapport d'activité 2022.

Un grand merci.



Méditerranée Porte des Maures

6 communes unies pour un territoire d'exception
p.5

Un territoire attractif en plein essor
p.6

Une Communauté de Communes «jeune»
aux compétences affirmées
p.7

6 COMMUNES UNIES POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION





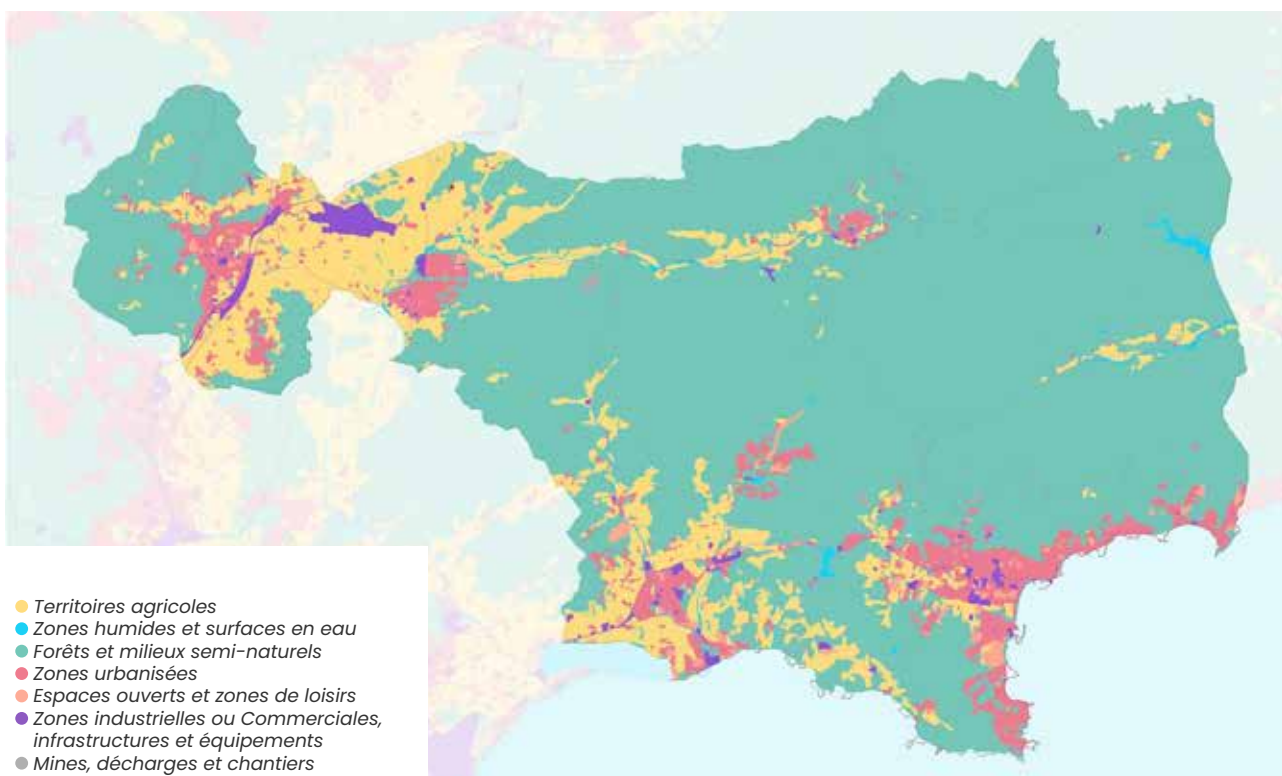
UN TERRITOIRE ATTRACTIF EN PLEIN ESSOR...

Méditerranée Porte des Maures connaît la plus forte croissance démographique parmi les intercommunalités de la Région SUD entre 2013 et 2019.

+2,4%
de croissance démographique

... QUI PRÉSERVE SES ESPACES NATURELS.

OCCUPATION DES SOLS SUR LE TERRITOIRE



42 785
Hectares

76%
de surface forestière

13%
de surface agricole



UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES «JEUNE», AUX COMPÉTENCES AFFIRMÉES

La Communauté de Communes « Méditerranée Porte des Maures » a été créée le 30 juillet 2010 par les communes de Bormes-les-Mimosas, Cuers, La Londe-les-Maures et Pierrefeu-du-Var. Elle a accueilli officiellement, le 26 décembre 2012, les communes de Collobrières et du Lavandou.

« Méditerranée Porte des Maures » administre, pour le compte de ses communes membres les grands dossiers stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'environnement et de cadre de vie.

Les compétences de « Méditerranée Porte des Maures » se répartissent dans les domaines suivants :

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;** schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Actions de développement économique** création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme,
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,**
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs,
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.**

Compétences supplémentaires

- **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.** Le maintien en conditions opérationnelles des pistes de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) et l'animation des périmètres de biodiversité du massif des Maures sont définis comme étant d'intérêt communautaire au titre de cette compétence.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie,**
- **Participation à une convention France Services** et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

- **Aménagement numérique du territoire**
- **Études pour l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).**
- **Contribution à la création d'entreprises et d'emplois, aux actions de formation et d'insertion professionnelle** des jeunes, en partenariat avec tout organisme et association oeuvrant dans ce domaine,
- **Aménagement, gestion et entretien de sentiers de randonnée** inclus dans le cadre du Plan Intercommunal des Activités de Pleine Nature (PIAPN),
- **Élaboration d'un schéma cyclable** communautaire, définition d'une politique cyclable sur le territoire intercommunal et création d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.



Retour en images sur 2022

26 Janvier

Méditerranée Porte des Maures
signe la **Convention Territoriale
Globale** avec la CAF



24 au
31 janvier

Dispositif **Coach Commerce** :
objectif relance !
MPM, La Région Sud PACA et la
CCI du Var utilisent l'efficacité de
leur partenariat
pour aider à la **revitalisation des
commerces de centre-ville**

14 février

**Maisons
France-Services**
se déploie sur le
territoire MPM



17 mars

1er Comité de Projet
«Petites Villes de Demain »



22 avril

DIGICITY

Partenariat entre MPM et
la CCI du Var renouvelé



6 mai

Officialisation de la labellisation «Vignobles et Découvertes» attribuée par Atout France et par le Conseil Supérieur de l'Oenotourisme et naissance de la dénomination «Vignobles de Provence, Méditerranée - Porte des Maures».



9 mai

Inauguration de deux nouvelles Maisons France Services à Bormes-les-Mimosas et La Londe-les-Maures



16 juin

« Petites Villes de Demain » Lancement des études de revitalisation du cœur de la ville de La Londe



4 juillet

La Garde Régionale Forestière prête à être déployée sur le territoire



6 juillet

Séminaire Projet de Territoire avec les élus des 6 communes



10 septembre

Stand d'information et d'échanges de la CCMPM : sensibilisation au tri des déchets, au développement économique et touristique territorial, au rôle des maisons France Services et présentation de la thermographie aérienne

4 octobre

Présentation du bilan touristique estival exceptionnel avec plus de 7 millions de nuitées enregistrées sur les 8 premiers mois de l'année



3 novembre

Lancement des premiers Ateliers numériques avec le concours de la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL), à destination des séniors de 60 ans et plus.



Transition énergétique et écologique

Gestion des déchets

p.13

Plan Climat Air Énergie Territorial

p.16

Rénovation énergétique

p.17

Agriculture

p.18

GESTION DÉCHETS

La gestion des déchets est une des missions majeures de « Méditerranée Porte des Maures » en terme de protection de l'environnement. Les différentes étapes de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages) constituent l'une des caractéristiques principales de la gestion durable du territoire.



PRÉ-COLLECTE / COLLECTE

- La fourniture et la livraison de bacs (ordures ménagères, déchets recyclables et déchets verts),
- L'entretien et la maintenance des bacs et colonnes de tri,
- Le lavage avec désinfection des bacs et colonnes de tri.

Nouveauté juin 2022 :

Les multimatériaux et le verre sont collectés en bacs dans un quartier de la ville à titre expérimental, les tonnages collectés sont en nette augmentation depuis ce changement.



TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES OMR, ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS ET GRAVATS

Les déchets ménagers et encombrants collectés sont traités au sein des 2 installations suivantes :

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pierrefeu-du-Var,
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon.

Les déchets verts sont traités au sein du biopôle de la Gagère à Cabasse.



TRI, CONDITIONNEMENT ET VALORISATION DES EMR (EMBALLAGE MÉNAGER RECYCLABLE) ET JMR (JOURNAUX MAGAZINES REVUES) EN MÉLANGE, REGROUPEMENT DU VERRE

- Le tri et le conditionnement des produits collectés en apport volontaire ou en points de regroupement,
- La valorisation matière des JMR (Les autres flux triés sont orientés vers leurs filières de reprise),
- Accueil des cartons issus de déchetteries ou de collectes en porte à porte, leur mise en balle et leur vente.



DES DÉCHETTERIES DE LA LONDE-LES-MAURES, BORMES-LES-MIMOSAS, COLLOBRIÈRES, CUERS ET DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU SITE DE MANJASTRE

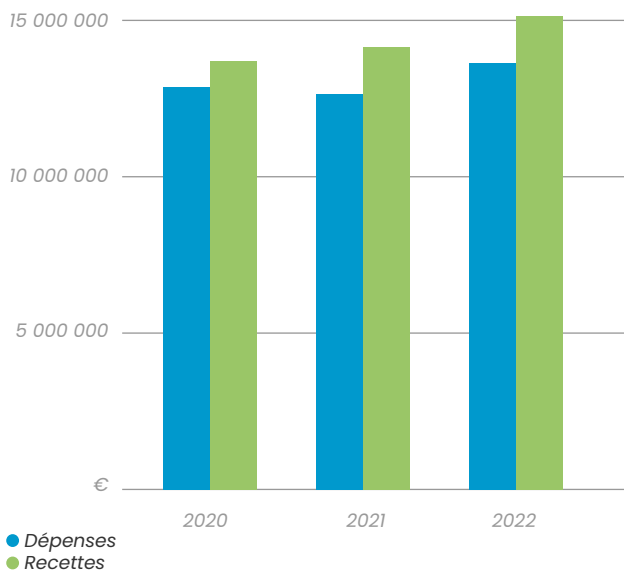
L'exploitation du site de Manjastre comprend notamment :

- Exploitation de la déchetterie des particuliers,
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères résiduelles,
- Exploitation du site d'enfouissement des inertes (ISDI).

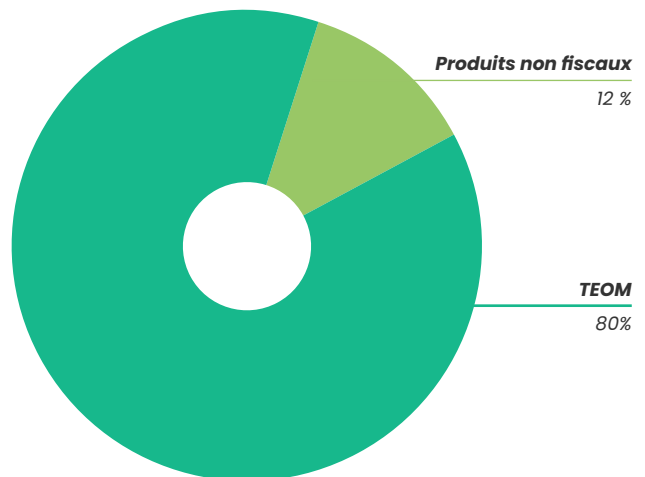


BILAN FINANCIER

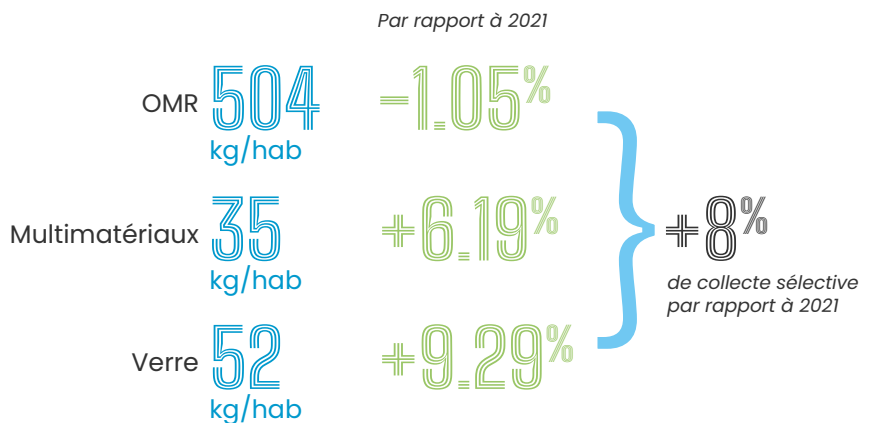
ÉVOLUTION DÉPENSES / RECETTES DE LA GESTION DES DÉCHETS



RÉPARTITION DES RECETTES



BILAN DES COLLECTES 2022



UN PAS DE PLUS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA VALORISATION DES DÉCHETS

En 2022, 181 points de collecte sélective emballages et verre, représentant 433 colonnes à relever, sont implantés sur le territoire :

- Bormes-les-Mimosas - (122 colonnes - 52 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 160 habitants,
- Le Lavandou - (75 colonnes - 32 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 189 habitants,
- La Londe-les-Maures - (95 colonnes - 41 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 256 habitants,
- Pierrefeu-du-Var - (54 colonnes - 22 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 280 habitants,
- Cuers - (87 colonnes - 34 points de collecte) soit 1 point de collecte pour 344 habitants.



LES AMBASSADEURS DU TRI

Les ambassadeurs du tri ont multiplié les actions grâce à de nombreux événements comme «Nature en Fête» ou la journée pédagogique de Pierrefeu-du-Var. En même temps, ils ont continué leurs actions sur les plages, les nuitées ou les marchés.

Les gardes forestiers ont pu rejoindre certains stands afin de profiter de ces moments de sensibilisation pour aborder d'autres risques.

Environ 6000 personnes ont été sensibilisées cette année, dont plus de 3500 durant la période estivale. Ce chiffre est en constante augmentation.

6 000

personnes sensibilisées
en 2022

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) propose un programme d'actions qui vise à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique et à l'adapter à ce changement.

Suite à une phase de diagnostic entre mars et juillet 2019 qui a précisée les enjeux du territoire, la phase d'élaboration d'une stratégie a été conduite en 2020 et a permis de fixer les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, de production et de consommation d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces objectifs prennent en compte le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures est dotée d'une stratégie ambitieuse :

- Définir des actions couvrant l'ensemble des secteurs d'activité et fonctions du territoire,
- Impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre d'un travail collectif,
- Utiliser le PCAET comme un levier de la transition écologique et énergétique.

En 2022

Ateliers de réflexion sur la prise en compte des objectifs du PCAET dans l'urbanisme

Intégration du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère du Var

Atelier de réflexion sur le développement de la production d'énergie renouvelable

Contractualisation avec les bureaux d'études pour la réalisation du PAQA (Plan d'Action Qualité de l'Air)

PERPECTIVES 2023

Finalisation du PCAET en intégrant le PAQA. Il sera transmis aux autorités après la réalisation de l'évaluation environnementale. Il devrait être adopté en début d'année 2024.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

La réduction des consommations et la rénovation énergétique des bâtiments constituent des axes prioritaires de lutte contre le réchauffement climatique.

Suite à la réalisation d'une thermographie aérienne en 2021, les agents de Communauté de communes ont pu être formés à l'utilisation de l'outil de restitution et partager les résultats aux particuliers souhaitant connaître le niveau d'isolation de leur toiture. Trimestre 2022 après la formation des agents.

Une centaine de thermographies a été restitué en 2022 dont 70 lors de la journée de la Rénovation Énergétique organisée par la Communauté de communes à Cuers.

En complément, 154 ménages du territoire ont pu bénéficier de conseils des agents du dispositif France Rénov', grâce au conventionnement entre la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et l'Agence des Politiques Énergétiques du Var (ALEC 83).

PERPECTIVES 2023

En 2023, les permanences France Rénov' seront déployées sur l'ensemble du territoire et non plus uniquement sur les communes de Cuers et La Londe-les-Maures. Elles seront couplées avec des permanences de restitution de la thermographie aérienne.

154

ménages du territoire ont pu bénéficier de conseils des agents du dispositif France Rénov' en 2022



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

En 2021, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été lauréate d'un programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) avec l'ALEC 83, le SYMIELEC, les Communautés de communes Provence Verdon, Provence Verte, Coeur du Var et du Golfe de St-Tropez. Ce programme a permis de bénéficier d'un logiciel de suivi des consommations électriques, des conseils d'un économiste de flux et de la prise en charge à 50% des audits énergétiques des bâtiments municipaux.

En 2022, une journée de formation des référents énergie des communes a été réalisée afin de permettre l'utilisation du logiciel et de les informer sur le dispositif. Cela a permis la réalisation de 20 audits et la consommation de l'intégralité des crédits dédiés.

PERPECTIVES 2023

Le programme actuel se termine en septembre 2023, une candidature à un nouveau programme pour l'année 2024 sera préparée durant l'année 2023 avec les mêmes partenaires.



AGRICULTURE

Méditerranée Porte des Maures met en oeuvre un projet agricole et alimentaire de territoire qui a pour objectif de mettre à disposition de la population une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi et la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

En 2020, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a signé avec la Chambre d'Agriculture du Var une convention-cadre pour une période de 4 ans de 2020 à 2023 ayant pour objectifs :

- D'accompagner techniquement les exploitants dans un objectif d'agroécologie,
- De valoriser l'agriculture dans la gestion du risque inondation,
- De valoriser l'agriculture dans la gestion du risque incendie,
- De reconquérir du foncier agricole.

L'ambition est de pérenniser l'agriculture notamment en favorisant le renouvellement des générations.

En 2022, certaines actions en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ont été réalisées :

- L'accompagnement des viticulteurs dans la mise en place de techniques agroenvironnementales,
- L'accompagnement sur la mise en oeuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Ces actions perdureront en 2023.



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CCMPM a été labellisé de niveau 1 en mars 2021.

La stratégie se déploie autour des axes suivants :

- Développer la production alimentaire,
- Accompagner la restauration collective pour répondre aux exigences de la loi Egalim,
- Améliorer l'accès aux produits locaux,
- Accompagner l'agriculture dans la transition énergétique,
- Améliorer la connaissance de la population sur l'alimentation et l'agriculture,
- Limiter la production de déchets et les valoriser.



L'année 2022 a permis la mise en œuvre de certaines actions :

- Animation d'un réseau des cantines avec 3 rencontres en 2022,
- Mise en œuvre du plan d'action de reconquête agricole avec l'identification d'un site sur la commune de Cuers pour mener une action de mobilisation foncière,
- Des actions de sensibilisation auprès du public scolaire et des particuliers sur la thématique du gaspillage alimentaire,
- Le plan d'occupation pastoral a été finalisé.

L'année 2022 a aussi permis la création d'un réseau départemental des Projets Alimentaires Territoriaux qui permet un échange d'expérience et la mutualisation de certaines actions.

En 2023, les actions lancées en 2022 vont continuer et de nouvelles actions vont être débutées avec pour objectif l'obtention de la labélisation de niveau 2 en 2024.



Prévention des risques naturels

Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
p.21

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)
p.24

DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

Le territoire de « Méditerranée Porte des Maures », et plus particulièrement le massif des Maures, est un territoire en majeure partie forestier. Cet écosystème représente une véritable richesse pour la région aussi bien en termes de paysage, d'environnement que de qualité de vie. Mais cet espace, par cette caractéristique, est extrêmement sensible au risque incendie.



PLAN INTERCOMMUNAL DE DÉBROUSSAILLEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF), a été approuvé par arrêté préfectoral du 5 février 2020. Il est rappelé que le PIDAF est en cohérence avec les autres documents territoriaux d'orientation et d'aménagement de la forêt et, plus largement, avec les documents stratégiques d'aménagement de l'espace (PDPFCI, SCOT, PLU, PPRIF...).

La mise en place d'un PIDAF, à l'échelle du territoire de « Méditerranée Porte des Maures », marque la volonté des élus communautaires de s'engager

dans une démarche de gestion et de protection durable des espaces naturels et forestiers du territoire.

En application de ce document, les travaux de débroussaillage et de mise aux normes des pistes DFCI du territoire sont désormais conduits dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle, subventionnée à 80 % dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural .

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

- 225 ha ont été débroussaillés pour entretenir les pistes DFCI suivantes :
 - > Laquina , le Temple, les Crêtes Marc Robert, Blavier et les Crêtes Martels sur la commune de Collobrières,
 - > La route des crêtes sur la commune du Lavandou,
 - > Le temple sur la commune de Pierrefeu-du-Var.
- Une citerne a été installée sur la piste du Temple.

390 500€

de travaux

225^{ha}

débroussaillés pour
entretenir les pistes
DFCI



LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE

Depuis 2018, la Région Sud porte le plan Guerre du Feu articulé autour de 3 grands principes : Prévenir, Combattre, Reconstruire. Elle soutient le dispositif Garde Régionale Forestière afin de renforcer la surveillance des massifs et de sensibiliser le public à la prévention des feux de forêt.

Sur notre territoire Méditerranée Porte des Maures, 17 gardes régionaux forestiers sont mis à disposition de nos 6 communes. Tous ont bénéficié d'une formation de 5 jours sur les risques de feux de forêt afin de savoir prévenir, sensibiliser, informer, surveiller, alerter.

Avec le matériel mis à leur disposition (15 VTT à assistance électrique et un véhicule 4x4 pour la commune de Collobrières), ils ont pu parcourir le massif et sensibiliser le public en juillet et en août.

17

gardes régionaux
forestiers



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le territoire de Méditerranée Porte des Maures est concerné par deux bassins versants : le bassin versant des fleuves côtiers des Maures (Pansard, Maravenne, Batailler, Vieille, Môle) et celui du Gapeau.

Après avoir subi d'importantes inondations, les communes de « Méditerranée Porte des Maures » mobilisent des moyens conséquents. La protection de la population est une priorité.

Afin de sécuriser notre territoire face à ce risque et à travers sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la CCMPM organise l'entretien des cours d'eau et bénéficie de deux programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) «Côtiers des Maures» et «Vallée du Gapeau».



LE BASSIN VERSANT DES FLEUVES « CÔTIERS DES MAURES »

LE PAPI

La Société du Canal de Provence (SCP) assure le pilotage du PAPI Côtiers des Maures dans le cadre d'une Convention de Mandat conclue avec la CCMPM.

En 2022, les actions suivantes ont été menées :

→ **Action 1.1 : déployer une campagne de communication pour développer une culture du risque**

Après la définition de la stratégie en 2021, les différents supports de la campagne de communication pour développer une culture du risque ont été en partie créés en 2022.

→ **Action 2.1 : mettre en place un observatoire hydrométrique sur les bassins**

L'installation de nouvelles stations limnimétriques (caméra + échelle limnimétrique) a été réalisée à l'automne 2022. Une formation sur leur utilisation a été réalisée avec les communes.

→ **Action 4.6 : Repenser la trame verte par l'identification d'un cheminement paysager et patrimonial pour décloisonner le territoire**

L'étude de faisabilité d'une nouvelle armature a été restituée le 20 mai 2022.

→ **Action 6.1 : Schémas pluviaux de Bornes-les-Mimosas et du Lavandou**

Afin de réduire l'effet du ruissellement en zone urbaine, des solutions seront proposées dans le cadre des schémas pluviaux. Le prestataire a été désigné et la réunion de démarrage s'est tenue le 12 juillet 2022.

→ **Action 6.3 : Restauration de la ripisylve des cours d'eau**

Etude de maîtrise d'œuvre pour la restauration d'un site pilote : faisabilité et choix du site présenté en octobre 2022. La réalisation de l'aménagement interviendra en ????

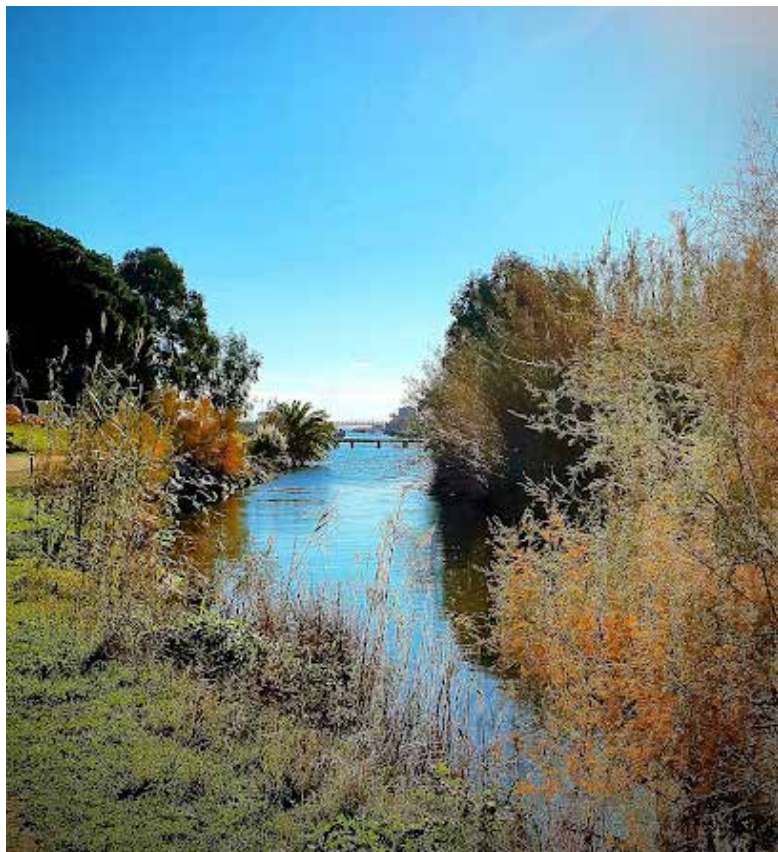
BATAILLER

L'avancement du PAPI Côtiers des Maures sur le territoire Vieille-Batailler a été présenté le 25 mai 2022, avec les représentants de l'Etat.

En parallèle de l'élaboration définitive du projet hydraulique par la maître d'œuvre INGEROP, la procédure réglementaire se poursuit avec un Porter à connaissance élaboré fin 2022.

MARAVENNE / PANSARD

L'avancement du PAPI Côtiers des Maures sur le territoire du Maravenne / Pansard a été présenté le 25 mars 2022, avec les représentants de l'Etat. L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général, et autorisant les systèmes d'endiguement a été obtenu le 27 juin 2022 ; celui déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions et emportant la mise en compatibilité du PLU de La Londe-les-Maures le 19 juillet 2022. Le projet hydraulique défini par le bureau d'étude SUEZ se poursuivra en 2023 afin de lancer les travaux dans les meilleurs délais.



L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le programme d'entretien et de renaturation des cours d'eau initié en 2021 s'est poursuivi en 2022. La demande de Déclaration d'Intérêt Général et de déclaration au titre de la loi sur l'eau, relative au programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau côtiers du littoral des Maures sur les communes de La Londe-les-Maures, Le Lavandou et Bormes-les-Mimosas, a été déposée le 21 novembre 2022 par la CCMPM.

Elle permettra de pérenniser le cadre juridique relatif à cet entretien qui constitue un engagement fort de la CCMPM dans l'exercice de sa compétence GEMAPI.

LE BASSIN VERSANT DU GAPEAU

La CCMPM est membre du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) pour mettre en œuvre sa compétence au service des communes de Cuers, Pierrefeu-du-Var et Collobrières.

Une participation d'un montant de 376 355 € a été versée en 2022 au Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau afin de lui permettre de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau sur les communes concernées. Elle permet également de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre préfigurant les travaux.

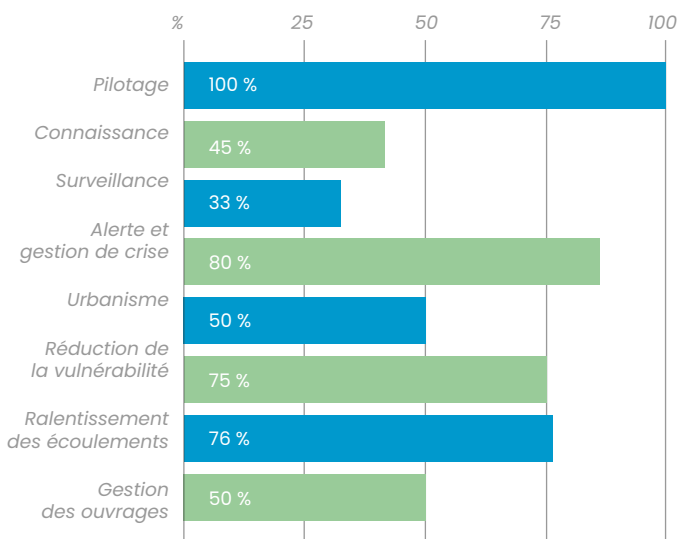
Les éléments présentés ci-après sont extraits du rapport d'activité 2022 du SMBVG.

LE PAPI

Avancement au 21/12/2022 du PAPI du Gapeau :

[Au 21/12/2022 : 32 actions sur 51 \(65%\) sont en cours ou terminées.](#)

[Le montant engagé* représente 4,2 M€](#)



* le montant engagé représente les marchés en cours signés

65%

de taux d'actions engagées

L'année 2022 a été marquée par la sécheresse. Les acteurs de l'eau réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau et l'équipe du syndicat mixte ont été très mobilisés pour y faire face.

Le syndicat mixte a poursuivi la mise en œuvre les actions du Programme d'Actions pour le Prévention des Inondations, notamment pour le territoire de la Communauté de communes :

- Travaux d'aménagement au niveau de 4 seuils sur le Meïge Pan. Recrutement du maître d'œuvre pour la conception (étude préliminaire, AVP, PRO) et la mise en œuvre des travaux.
- Restauration morphologique et capacitaire du ruisseau Saint Lazare à Cuers : recrutement de l'assistant à maître d'ouvrage de l'opération.
- Etude locale la Gravière à Pierrefeu-du-Var : Recrutement du bureau d'étude. Le diagnostic a été présenté en septembre 2021 et le comité de pilotage a validé 2 propositions d'aménagement en juillet.
- Etude locale Collobrières : Le bureau d'études a proposé en 2022 des scénarii d'aménagement et de restauration au stade de faisabilité.
- Etude préliminaire de restauration du Farembert : Le scénario d'aménagement et de restauration a été choisi lors du comité de pilotage du 27 avril 2022.
- Etude et travaux de restauration morphologique de plusieurs affluents du Gapeau (Meïge Pan, Réal Martin, Réal Collorbier, Merlançon) : La SCP a été missionnée pour réaliser l'étude, la visite de terrain a été réalisée au dernier semestre 2022, suivi de la réalisation du diagnostic.

Le syndicat mixte a poursuivi les actions pour la réduction de la vulnérabilité des enjeux : habitation, entreprises, campings et établissements publics, et exploitants agricoles.

Il a également mis en œuvre le programme d'entretien de la ripisylve du Gapeau et ses affluents.



Amélioration de la qualité de vie

Habitat

p.27

Aménagement de l'espace

p.28

Maisons France Services

p.30

Convention Territoriale Globale

p.32

Aménagement numérique

p.33

HABITAT

Méditerranée Porte des Maures a travaillé sur un plan d'actions en faveur du logement. Il permet de donner un cadre aux acteurs locaux de l'habitat pour une durée de 6 ans, soit de 2019 à 2025.

LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Suite à la réforme des attributions, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été mise en place. La CIL vise à définir la politique intercommunale d'attribution des logements au sein du parc social.

3 objectifs sont recherchés :

- faciliter l'accès au logement des ménages,
- offrir plus de transparence dans les politiques d'attributions,
- favoriser la mixité au sein du parc social.

Avec la CIL, un Plan Partenarial de la Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) doit être déployé. Ce dernier a 3 objectifs :

- définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information,
- prévoir un système de qualification de l'offre de logements sociaux du territoire,
- prévoir les modalités d'organisation et de fonctionnement d'un service.

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « AMÉLIORONS, NOTRE HABITAT »

Le PIG est un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires privés occupants ou non occupants. (bailleur / Non bailleur).

En 2022, il était en cours de relecture entre les différents signataires (La région, le département, action logement, l'EPCI et l'ANAH).



LES LOGEMENTS POUR SAISONNIERS

En 2022, une enquête a été menée sur les besoins des professionnels du tourisme. Cette dernière conclut sur un besoin d'accroître et de diversifier l'offre de logement à destination des saisonniers avec 3 objectifs :

- diversifier la gamme des structures d'accueil,
- proposer des produits adaptés,
- rendre la location aux saisonniers plus attractives pour les propriétaires.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec l'État le 26 août 2021 pour 3 ans. Le territoire doit être en capacité d'accueillir les travailleurs saisonniers. Ils étaient plus de 1500 en 2021, dont 500 confrontés à des problèmes de logement).

1500

travailleurs saisonniers
à accueillir chaque
année

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE (SCOT)

Parmi les chantiers les plus importants engagés en 2022 on pourra citer :

1/ La poursuite des travaux engagés en 2021 sur l'application de la loi ELAN modifiant la loi LITTORAL, comprenant :

- la finalisation de la tournée des 15 communes littorales engagée en 2021, permettant la tenue de réunions de travail avec chacune des Communes sur les enjeux et les évolutions du SCoT en matière d'application des nouvelles modalités de la loi LITTORAL ;
- une mobilisation des élus de la commission Mer & Littoral
- des réunions de travail avec le Comité Technique du SCoT associant notamment les services de l'Etat.

Ces travaux auront permis de :

- consolider les orientations du SCoT en matière d'application de la loi LITTORAL, notamment sur le volet de la préservation des espaces (coupures d'urbanisation, espaces remarquables) et de la maîtrise de l'urbanisation (limite et catégories des espaces proche du rivage) ;
- de compléter les orientations du SCoT au regard des nouvelles obligations, notamment par la caractérisation des espaces urbanisés selon qu'ils relèvent d'un village ou d'une agglomération, ou bien d'un autre espace déjà urbanisé.

2/ La poursuite des travaux d'élaboration du document d'aménagement artisanal et commercial et logistique (DAACL) qui sera intégré dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT. (Art. L 141-17 du Code de l'Urbanisme.), comprenant :

- la formalisation des 1ers éléments de diagnostic commercial, artisanal et logistique, sur base notamment de l'exploitation des données « commerces » de la Chambre du Commerce et de l'Industrie dont le Syndicat Mixte a fait l'acquisition,
- la poursuite de la mobilisation de la Commission DAAC(L) sur les enjeux du commerce, de l'artisanat et de la logistique dans le territoire et la mobilisation des 4 commissions territoriales sur ces enjeux déclinés dans chaque EPCI du SCoT.
- la finalisation du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour désigner le Bureau d'Etudes qui accompagnera le Syndicat Mixte (lancement 2023).
- la création d'un « comité technique » du DAACL, chargé de suivre les travaux du Bureau d'Etudes.

3/ L'amorce des travaux d'application de la loi « Climat et Résilience » et notamment de l'objectif de division par deux de la consommation d'espace d'ici 2030 et du « zéro artificialisation nette » en 2050, comprenant notamment des 1ers éléments de diagnostic de la consommation d'espace mesurée au cours de la période 2011 – 2021.

Enfin, le Syndicat Mixte aura participé au lancement des travaux de prospective « TPM 2050 » mené par le Conseil de Développement de TPM et qui se poursuivront au cours de l'année 2023.



LE BUDGET DU SCOT

Budget primitif 2022

Section de fonctionnement	618 977 dépenses	618 977€ recettes
Section d'investissement	261 878€ dépenses	261 878€ recettes



PARTICIPATION DES MEMBRES ANNÉE 2022 SOIT 0.55€/HABITANT

Communautés	Population (doubles comptes 2019)	Pourcentage (arrondi au centième)	Participation 2022 (arrondi au centième)
Métropole Toulon Provence Méditerranée	449 118	75.18%	247 014.80
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	62 527	10.60%	34 389.85
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	45 337	7.69%	24 935.35
Communauté de Communes Vallée du Gapeau	32 564	5.52%	17 910.20
TOTAL	589 546	100 %	324 250.30

MAISONS FRANCE SERVICES

Les Maison France Services accueillent les usagers pour les aider gratuitement dans leurs démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

FRANCE SERVICES, EN 2022, SUR NOTRE TERRITOIRE

6

agents mobilisés pour répondre aux besoins des administrés

20

accompagnements par jour et par structure

3 800

démarches

09 mai

OUVERTURE DE 2 MAISONS FRANCE SERVICES,

1 à Bormes-les-Mimosas / 1 à La Londe-les-Maures



BORMES-LES-MIMOSAS :

- Février à mai : étude de maîtrise d'oeuvre
- Juin à décembre : travaux de réhabilitation du local de l'ancienne poste de La Favière



LA LONDE-LES-MAURES :

- Avril : autorisation d'urbanisme
- Juin : travaux de désamiantage, curage et déplombage
- Avril 2023 : lancement effectif des travaux

Des Ateliers Numériques

D'octobre à décembre des ateliers numériques ont été organisés par la CC MPM afin de permettre aux 60 ans et plus d'avoir une autonomie numérique. Des ateliers pour renforcer l'estime de soi (avec la Mutualité française) et une pièce de théâtre interactive (avec le défenseur des droits) ont aussi été organisés.

LES PERSPECTIVES 2023...

OUVERTURE DE 2 MAISONS FRANCE SERVICES

à Pierrefeu-du-Var et à La Londe-les-Maures

LA QUALITÉ DE SERVICES ET SATISFACTION DES USAGERS

Le taux de finalisation des démarches en un seul accompagnement atteint 71.43 % sur 3 769 sollicitations
(Source : Plateforme France services)

71.43%

des demandeurs
ont pu finaliser leurs
démarches en un seul
accompagnement

17.7%

d'entre eux devront
revenir pour un second
rendez-vous

9.05%

finaliseront leur dossier
en autonomie

LES ACTIONS MENÉES PAR LES PARTENAIRES FRANCE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

LES PARTENAIRES NATIONAUX

[Les partenaires nationaux](#)



LES PARTENAIRES LOCAUX ET LES ACTIONS CIBLÉES MISES EN OEUVRES

[Des partenariats locaux ont enrichi le bouquet de service, par exemple à Bormes le point EOE \(espace, orientation, emploi\)](#)

[La Fédération des Oeuvres laïques](#)

12 ateliers numériques à destination des administrés âgés de 60 ans ont été dispensés par les jeunes « cyber-connectés » en service civique. L'expérience a remporté un franc succès et sera renouvelée en 2023.

[La mutualité française](#)

Une pièce de théâtre interactive sur la vie des aidants a été proposée le 4 octobre 2022 ainsi que des ateliers « prendre soin de soi » pour renforcer l'estime de soi du 6 octobre au 10 novembre 2022.

[Le défenseur des droits](#)

Une permanence est assurée toutes les semaines sur les communes de Bormes-les-Mimosas et de la Londe-les-Maures.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouveau partenariat entre la CC MPM et la CAF. Il favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille en cohérence avec les politiques locales. Elle est réalisée en partenariat avec la CAF.

Cette convention permet d'avoir une vision globale et décloisonnée ; elle facilite la prise de décision et fixe un cap. Elle permet de clarifier les interventions et les actions. Ces domaines d'intervention sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention territoriale globale vise à initier ou soutenir un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants au développement des services qui les concernent, soutient les actions en réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire adapté, attractif et innovant.

EN 2022



26
Janvier

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

pour 3 ans avec les 6 communes du territoire et la Communauté des communes et présentation du diagnostic (réalisé en 2021) pour déterminer les 4 thématiques de la CTG

29
Septembre

DEUXIÈME RÉUNION

pour la mission du chargé(e) de coopération

Les objectifs de la CTG :

- Redéfinir et renforcer l'accompagnement à la parentalité
- Coordonner et favoriser le temps libre des enfants et des jeunes de 11 ou 12 à 17 ans
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- Faciliter les conditions d'accès aux droits, aux services et à l'inclusion numérique

02
Juin

PREMIÈRE RÉUNION

pour établir la fiche de poste chargé(e) de coopération avec les techniciens (les référents) des communes et de la Communauté de communes

14
Octobre
Novembre

RÉUNIONS DE GROUPES THÉMATIQUES

afin de définir les fiches action :

- Groupe Jeunesse le 14 octobre à La Londe-les-Maures
- Groupe Inclusion Handicap le 8 novembre à Collobrières
- Groupe Accès aux droits et aux services le 15 novembre à La Londe-les-Maures

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Pour rappel, la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, le Département du Var et 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Varois ont décidé de construire ensemble, au sein du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) SUD THD, un réseau public de communications électroniques performant, qui va mailler d'ici 2024 l'ensemble du territoire varois avec la création de près de 320 000 lignes en fibre optique.

Le SMO SUD THD, en tant que Délégrant, a choisi de s'associer à Orange, dans le cadre d'une délégation de service public, pour déployer et exploiter ce réseau. Pour cela, Orange a créé la société de projet « Var Très Haut Débit ».

Les premières études préalables aux travaux ont débuté sur plusieurs communes fin 2018.

Les déploiements suivants se déroulent par phase de construction et l'objectif est de permettre un déploiement d'ici 2024 de 320 000 prises sur l'en-

semble du Département.

L'ensemble du projet représente un investissement de près de 400 M€, considérant que 96% de l'investissement total est pris en charge par le délégataire « Var Très Haut Débit ».

Pour rappel, la contribution financière pour la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures s'élève à 628 585€ pour la construction de 44 800 prises.

En 2022, sur le territoire de la CCMPM, 13 963 prises raccordables techniques ont été installées, soit une augmentation de plus de 100% en comparaison du parc de PRT à la fin de l'année 2021. Au total à fin 2022, la CCMPM compte 27 700 prises raccordables techniques.

628 585€

au total pour la
construction
de 44 800 prises



13 963

prises installées



PERPECTIVES

En 2022, une démarche de dissolution du Syndicat mixte ouvert Sud THD a été initiée par l'ensemble des coopérateurs. Les intercommunalités, le Département du Var et la Région ont, de fait, récupéré leur compétence « aménagement numérique du territoire ». Ainsi, depuis le 12 janvier 2023, la délégation de service public de Var THD est suivie directement par les coopérateurs.





Promotion tourisme

Bilan touristique

p.33

Office de Tourisme Intercommunal

p.34

Schéma directeur cyclable

p.35

France Station Nautique

p.36

Plan Intercommunal d'Activités de
Pleine Nature (PIAPN)

p.37



BILAN TOURISTIQUE

Après une année 2021 marquée par une reprise dynamique du tourisme, mais qui n'a véritablement commencé qu'au printemps, l'année 2022 a insufflé un renouveau dans l'activité touristique et économique tout au long des douze mois. L'engouement pour les vacances s'est pleinement exprimé, et a été soutenu par une affluence accrue de touristes venus de l'étranger.

Méditerranée Porte des Maures prend en charge la compétence « promotion du tourisme intercommunal » depuis l'année 2017. L'Office de Tourisme Intercommunal, regroupant les communes de La Londe-les-Maures, Collobrières, Cuers et Pierrefeu-du-Var, a permis une mutualisation des ressources dédiées à l'accueil et à la promotion touristique.

10%

des nuitées touristiques
du Var

LES PRINCIPAUX MARCHÉS FRANÇAIS DU TERRITOIRE MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

*Evolution de la clientèle touristique
française en 2022 par rapport à 2019*

Région	Poids	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2019
Île de France	23 %	-5 %	+17 %
Rhône Alpes	22 %	+7 %	+16 %
Région Sud	12%	-2 %	+24 %
Nord Pas de Calais	8 %	+5 %	+15 %
Lorraine	4 %	+9 %	+9 %
Bourgogne	3%	+15 %	+11 %
Picardie	3 %	+14 %	+7 %

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La Londe-les-Maures héberge le bureau principal de l'office de tourisme, tandis qu'un bureau d'information touristique est disponible dans chacune des trois autres communes, fournissant des informations qualifiées aux résidents locaux ainsi qu'aux visiteurs.



2022 : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

Dans ce contexte, l'Office de Tourisme Intercommunal, opérant sur les territoires de Collobrières, Cuers, Pierrefeu-du-Var et La Londe-Les-Maures, a démontré une grande capacité d'adaptation. Il a maintenu son rôle d'acteur dynamique du territoire, assurant l'accueil des visiteurs et mettant en place des actions concertées avec Bormes-les-Mimosas et Le Lavandou.

Cette année 2022 se clôture donc sur une note particulièrement positive. Le bilan financier pour l'EPCI est en excédent, marquant ainsi la santé retrouvée de l'activité touristique sur notre territoire.

L'ACCUEIL DES VISITEURS

L'Office de tourisme intercommunal a pour rôle majeur d'accueillir les visiteurs et de valoriser le territoire. Afin d'atteindre ces buts, l'OTI met en oeuvre une variété d'initiatives, parmi lesquelles figurent l'exploitation de plateformes numériques telles que des sites web, la conception de brochures informatives, ainsi que la participation à des initiatives de promotion à la fois en France et en Europe. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec le Comité Régional de Tourisme de la région Sud.

UNE FILIÈRE OENOTOURISTIQUE

Enfin, l'Office de tourisme intercommunal occupe le rôle de coordonnateur pour la filière oenotouristique. Il pilote l'outil structurant cette filière : le label «Vignobles et Découvertes» grâce aux comités techniques.

UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DU TOURISME

De plus, l'Office de tourisme intercommunal a également pour mission d'animer le réseau des professionnels du tourisme et de développer la commercialisation des activités de loisirs. Il gère la qualification de l'offre autour des classements (meublés de tourisme) et qualifications (Chambres d'hôtes Référence) des hébergements, et de toutes les démarches qualité propres au tourisme : Qualité Tourisme, Tourisme et Handicap, Var Accessible, Accueil Vélo.

L'Office de tourisme intercommunal conseille et accompagne administrativement les professionnels et les propriétaires d'hébergements dans toutes ces démarches. Il intervient également sur les dossiers de structuration de l'offre en lien notamment avec des pratiques touristiques mettant en valeur les atouts majeurs du territoire, comme la randonnée, le vélo, l'oenotourisme, les visites guidées et le patrimoine.

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Pour l'année 2022, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a continué d'affirmer son engagement pour une mobilité douce. La CCMPM a été lauréate de l'appel à projet « AVELO2 », piloté par l'ADEME.

L'objectif de ce projet est d'accompagner les territoires dans la mise en oeuvre du plan vélo et de les soutenir dans la définition, l'expérimentation et la gestion de leur politique en matière de cyclisme. Ainsi, la CCMPM bénéficie de fonds dédiés au vélo.

Dans le contexte d'une année de renouveau et de croissance pour notre territoire, la mise en place de ce schéma Vélo est un exemple de la volonté de développer un tourisme équilibré tout au long de l'année, en favorisant des activités à faible impact. Cet effort se situe dans une démarche de protection de notre patrimoine naturel unique, incluant les littoraux des plages, les vastes étendues viticoles et les collines boisées.



L'ambition de ce schéma est de repérer les opportunités d'amélioration sur les pistes cyclables existantes en apportant des améliorations, en particulier en ce qui concerne leur adaptabilité aux trajets quotidiens, et de pallier les discontinuités. Cette démarche prend en compte les particularités et les besoins de chaque commune.

FRANCE STATION NAUTIQUE

Le label «France Station Nautique» est un signe national de distinction qui reflète l'excellence dans la fourniture de sports et d'activités nautiques.

La mise en place d'une Station Nautique nécessite l'alliance de deux volontés fondamentales : celle des organisateurs et prestataires directs d'activités et de produits nautiques, et celle des collectivités locales.

ACTIONS 2022

Au printemps 2022, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a exprimé sa volonté de rejoindre le réseau de France Station Nautique. Après avoir soumis son dossier aux instances nationales en juillet, un audit sur site a eu lieu en août.

La candidature a ensuite été présentée à la commission nationale d'attribution du label en novembre.

En décembre 2022, MPM a reçu l'attribution du label national de niveau 2 «France Station Nautique».

Cela souligne non seulement la qualité exceptionnelle de nos offres et activités nautiques, mais aussi notre engagement à poursuivre le développement et la promotion du nautisme dans notre région.

L'élaboration de ce dossier a été rendue possible grâce à une collaboration entre les services de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures et les offices de tourisme de notre territoire.



PLAN INTERCOMMUNAL D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (PIAPN)

Méditerranée Porte des Maures » a initié l'élaboration d'un Plan Intercommunal d'Activités de Pleine Nature (PIAPN), afin de satisfaire l'engouement croissant pour la randonnée tout en respectant la fragilité de notre environnement.

ACTIONS 2022 POUR LE PIAPN

En 2022, dans le cadre de ses missions de structuration et de développement touristique, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures a entrepris la cartographie exhaustive des itinéraires de randonnée au sein du territoire. Suite à une approche méthodologique rigoureuse et l'utilisation d'outils cartographiques avancés, il a été repéré que des chemins traversaient un ensemble de 700 parcelles. Cette démarche a permis de référencer distinctement chacune de ces parcelles et d'identifier les propriétaires fonciers concernés. Désormais, ce travail documentaire offre une base solide pour les démarches de communication ou de collaboration avec les propriétaires des terrains traversés par lesdits itinéraires.

PERSPECTIVES 2023

La carte définissant le réseau d'itinéraires retenus dans le projet Plan Intercommunal d'activités de Pleine Nature a été validée et 13 sentiers ont été priorités pour une mise en œuvre dès 2022-2023 sur l'ensemble du territoire. Ces itinéraires, régulièrement pratiqués par les promeneurs et les randonneurs, traversent des parcelles appartenant à des propriétaires privés.





Développement économique

Zone d'Activités Économiques communautaires
p.39

Partenariat CCI
p.40

Petites villes de demain
p.41

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

Le développement économique est une mission confiée aux intercommunalités. Au-delà de la promotion du tourisme, la première composante de cette compétence est la gestion des zones d'activités.

Conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la CCMPM a délibéré en octobre sur la réalisation d'un inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire, afin d'être en mesure d'identifier l'occupation des parcelles.

L'Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et du Var (AUDAT) a proposé, dès l'été, de travailler en commun une méthodologie afin de réaliser cet inventaire dans tous les EPCI de la Région, en lien avec la DREAL et les services de l'État.

La CCMPM a ainsi procédé à de nombreux relevés de terrain, en utilisant les outils des services du cadastre et de la DGFIP.



PERSPECTIVES 2023

Cette démarche permettra d'établir l'état réel de l'occupation des unités foncières dans les ZAE dès 2023. La CCMPM pourra ainsi anticiper leurs réhabilitations et aménagements, mais aussi identifier le foncier disponible pour pouvoir répondre, au plus vite, aux besoins d'implantations des entreprises.

LA PRÉFIGURATION DE LA ZAE DES BORMETTES

Le projet de reconversion de la friche industrielle des Bormettes comprend la réimplantation d'activités économiques. La volonté affichée est de prendre en compte toutes les problématiques liées à l'espace urbain dans son ensemble, qu'il s'agisse de la vie quotidienne, du niveau des équipements publics, de la question des mobilités ou encore de celle de l'habitat, notamment pour faire face à la demande de seniors et des familles.

Enfin, la méthode pour mettre en place ces projets et leurs financements a été détaillée : mobiliser les expertises, bien définir les besoins, la faisabilité des différents projets et agir avec une planification pluriannuelle pour une mise en oeuvre qui devra s'étaler sur la période 2023 à 2026. Certains objectifs pourront également être fixés à plus long terme, et pour cela, un comité de suivi local, comprenant élus et techniciens, un comité technique des partenaires du programme et un comité de projet sont donc mis en place. Cette organisation doit permettre de finaliser d'ici peu l'ambitieux projet de territoire avant la signature de la convention cadre avec les partenaires en 2023.



RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA CCI DU VAR

Le soutien aux entreprises est une action sous la responsabilité des Régions. Pour autant, la Communauté de communes peut s'impliquer, à l'échelle de son territoire, pour améliorer l'aide aux entreprises et partager les informations les plus utiles. Elle s'implique aux côtés des acteurs experts dans ce domaine. La Communauté de communes et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ont identifié plusieurs objectifs communs en faveur du développement économique.

Vendredi 22 avril dernier 2022, le Président François de CANSON recevait monsieur Basil GERTIS, nouveau Président de la Chambre de Commerce et du Var, dans la grande salle du pôle nautique de La Londe-les-Maures, en présence des vice-présidents de l'intercommunalité ainsi que les directeurs et représentants des deux administrations. Au programme, le renouvellement de la convention de partenariat entre les deux entités sur l'attractivité, l'animation économique et l'accompagnement des entreprises du territoire. Cette coopération avait déjà fait ses preuves, avec notamment la mise en oeuvre de dispositifs tels que DIGICITY en 2021 ou plus récemment Coach Commerce, qui ont tous deux rencontré un franc succès au sein des entreprises du territoire.

Pour rappel, « DIGICITY » réalisé en 2021, a permis de mesurer la maturité numérique de 1313 entreprises du territoire et d'enclencher des formations adaptées à destination des chefs d'entreprises pour relever les défis numériques de demain. Un bilan un an après a été présenté. L'autre dispositif, baptisé « Coach Commerce » a accompagné certains commerçants volontaires sur les thèmes du développement durable, de la communication et du merchandising. Une douzaine de commerçants ont ainsi pu assister à des ateliers animés par des experts, puis d'un coaching personnalisé sur leurs commerces.



LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

- Un diagnostic à 360° de l'entreprise
- Trois ateliers en présentiel sur les thèmes suivants : Développement durable, Relation Client, Merchandising
- L'accompagnement d'un expert durant 2 jours pour réaliser son projet

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF COACH COMMERCE

L'année 2022 a confirmé que les comportements des consommateurs évoluaient, ainsi que leurs exigences, et que le commerce devait sans cesse s'adapter à ces changements s'il voulait conserver toute sa place au coeur des villes.

Face à cette situation, « Méditerranée Porte des Maures », la Région Sud PACA et la CCI du Var ont une nouvelle fois utilisé l'efficacité de leur partenariat pour proposer un dispositif innovant baptisé « Coach Commerce ».

Ce dispositif constitue un des leviers du programme « Petites Villes de Demain ». Destiné, entre autres, à revitaliser les commerces de centre-ville, il a su couvrir les différents besoins des entreprises en fonction des nouvelles attentes des consommateurs à travers deux leviers et trois temps.



LES LEVIERS

- Des actions d'accompagnement collectives et individuelles pilotées par la CCI du Var. Cet accompagnement a été proposé à partir de réflexions jusqu'à la concrétisation des projets de chacun.
- Des aides directes pour les entreprises ayant suivi le parcours d'accompagnement.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Jeudi 17 mars 2022, François de Canson, Maire de La Londe et Président de « Méditerranée Porte des Maures », accueillait en Mairie de La Londe, le premier Comité de Projet du dispositif Petites Villes de Demain. La commune a en effet été retenue du fait de sa position centrale au sein de « Méditerranée Porte des Maures », au coeur d'un territoire fort de 6 communes et de 45 300 habitants.

Grâce à un appui financier innovant qui s'inscrit dans le plan de relance, et qui réunit notamment l'Etat, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise ainsi que les principales Chambres Consulaires, La Londe et « Méditerranée Porte des Maures » vont pouvoir lancer de nombreux projets permettant tout à la fois de conforter l'attractivité économique du centre-ville, le développement du projet des Bormettes et améliorer l'habitat.

DES ATELIERS LANCÉS EN 2022

Au début du printemps 2022, la mise en oeuvre du projet « Petites Villes de Demain », a permis de lancer les études de revitalisation du coeur de ville de La Londe.

En Juin 2022, « Méditerranée Porte des Maures » a accueilli dans les locaux de la toute nouvelle Maison des Associations de la Londe-les-Maures, une vingtaine d'élus et de techniciens afin de travailler sur des sujets tels que le commerce, l'attractivité de la commune et le cadre de vie.

Tous étaient invités à participer à des ateliers thématiques, accompagnés dans ces exercices complexes par les cabinets d'étude Citadia, Lestoux & Associés et Soliha.

De très nombreux échanges ont ainsi alimenté la réflexion autour de sujets très concrets comme le verdissement de la commune, le développement du site des Bormettes ainsi que l'attractivité commerciale. Les résultats de cette démarche permettront de bâtir un projet de territoire cohérent et soutenable pour la commune.

LANCEMENT D'UNE APPLICATION, NUMÉRIQUE : COMERC'EA

Toujours dans le cadre du volet « commerce » du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), la Communauté de communes et la ville de La Londe-les-Maures ont décidé d'équiper cette dernière d'une application numérique baptisée « La Londe commerces », qui a été lancée fin avril. Le principe est de créer une véritable vitrine numérique à travers un outil de développement commercial, performant et gratuit. Un manager de commerce a été nommé pour coordonner les actions des commerçants et les accompagner dans l'utilisation de cette application.

Financée par la Banque des territoires et la CCMPM, elle pourra notamment permettre de cumuler des indicateurs afin de pouvoir ajuster nos actions futures dans le programme PVD.





Finances

Fonctionnement

p.43

Investissement

p.44

Recettes des impôts et taxes détaillées

p.45

Ratios par habitant

p.45

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général

14 700 567,17 €



Frais de personnels

2 044 842,49 €



Atténuation de produits

16 983 842,44 €



Autres charges de gestion courantes dont subventions

3 617 412,04 €



Charges financières

79 108,35 €



Opérations d'ordre de transfert entre section

744 875,04 €



Charges exceptionnelles

159,60 €

38 170 024 €

de dépenses de
fonctionnement total

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité des professionnels

16 614 011 €

Dotations et participations

4 345 723,13 €

Fiscalité des ménages

16 614 011 €

TEOM

13 642 947,00 €

Solde d'exécution reporté n-1

4 345 723,13 €

Produit des services

1 526 613,14 €

44 962 853,48 €

de dépenses de
fonctionnement total

Fiscalité des professionnels: CFE, CVAE, IFER, TASCOM Fiscalité des ménages :
TH-TVAG, TFB, TFNB TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Autres : Atténuation de charges, Autres produits de gestion courantes et taxe de séjour.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Immobilisations incorporelles

56 495,71 €



Subventions d'équipements dont fonds de concours

354 567,02 €



Immobilisations corporelles

367 773,77 €



Emprunts et dettes assimilés

280 936,03 €



Opérations d'ordre de transfert entre section

107 933,59 €



Opérations d'ordre de transfert entre section

744 875,04 €



Autres immobilisations financières

2 650,00 €

1 170 356 €

de dépenses
d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Solde d'exécution
positif reporté n-1**

3 160 886,54 €

**Opérations d'ordre
de transfert entre section**

744 875,20 €

Subventions

282 030,56 €

Dotations, fonds divers et réserves

181 622,28 €

**Excédents de
fonctionnement capitalisés**

2 000 000,00 €

6 369 414 €

de recettes
d'investissement

RECETTES DES IMPÔTS ET TAXES DÉTAILLÉES

Noms des taxes	Recettes
Recettes non fiscales	6 448 369,00 €
Recettes fiscales	4 644 440,00 €
Dotation de l'État	28 679,00 €
TOTAL	38 040 184,10 €

RATIOS PAR HABITANT

Plusieurs points sont à noter ;

- L'encours de la dette diminue de 13.20 %,
- Les charges de personnel sont maîtrisées et demeurent à un niveau très faible par rapport aux EPCI à FPU de même strate,
- La DGF par habitant augmente sur 2022 après avoir enregistré depuis plusieurs années des baisses consécutives.

Ratios	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant	783,45 €	825,49 €	825,49 €
Produit des impositions directes/habitant	754,77 €	744,19 €	772,91 €
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	852,82 €	858,71 €	974,67 €
Dépenses d'équipement brut/habitant	26,97 €	47,76 €	17,18 €
Encours de dette/habitant	141,11 €	129,22 €	113,08 €
DGF/habitant (pop. DGF)	32,43 €	32,45 €	32,74 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	3,49 %	4,76%	5,46%



MÉDITERRANÉE

Porte des Maures

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Méditerranée Porte des Maures

1, rue du lotissement Les Migraniers
83250 La Londe-les-Maures

04 94 00 05 86

contact@ccmpm.fr

 ccmpm.fr |  | 